

## Appel à projets régional *Mégalithes de Bretagne* - 2019

### Volet « INNOVATION »

#### Objectif

SUSCITER L'EXPÉRIMENTATION, L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE  
AU SERVICE DE LA VALORISATION

L'innovation et l'invention d'aujourd'hui seront les modalités de la valorisation de demain. Le patrimoine est à sa manière un formidable laboratoire qui peut faire émerger de nouvelles pratiques, des outils-prototypes ou des démarches qu'on souhaiterait modèles.

L'emploi des NTIC pourra servir le développement de nouveaux outils de recherche, renforcer l'implication de bénévoles volontaires et faciliter l'accès à la ressource documentaire pour une approche de découverte renouvelée. Le jeune public est tout particulièrement visé par les applications interactives qui l'aideront à mieux connaître et respecter ces patrimoines

#### Bénéficiaires potentiels

- universités, laboratoires du CNRS, unités mixtes de recherches
- établissements d'enseignement supérieur dispensant une formation en design et pratiques numériques,
- collectivités,
- parcs naturels régionaux (PNR) ou associations de préfiguration d'un futur PNR,
- associations culturelles et patrimoniales,
- musées.

#### Exemples de thématiques de travail

- techniques ou protocoles scientifiques innovants (relevés, cartographie, fouilles...),
- découverte virtuelle des sociétés néolithiques, de l'homme dans son milieu,
- élaboration de contenus et scénarisation pour de nouveaux outils numériques,
- démarches participatives inédites, etc...

## Exemples de projets attendus

- création d'outils applicatifs, dispositifs immersifs adaptés,
- démarches expérimentales pour tester de nouveaux outils d'aide à la visite,
- création de modes nouveaux de valorisation touristique des sites mégalithiques,
- démarches d'archéologie expérimentale encore non menées à ce jour...etc

## Modalités d'accompagnement financier

- **1 seul dossier par bénéficiaire pour des dépenses de fonctionnement uniquement**
- **40 % de taux maximum et 30 000 € de plafond de subvention par opération**
- **versement de 50% du montant voté à la signature de l'arrêté, versement du solde après finalisation**

## Conditions générales

**Pour être éligibles les projets devront combiner au moins 4 de ces approches :**

- diversifier et enrichir la connaissance scientifique des patrimoines culturels de Bretagne,
- construire le projet dans une dynamique collaborative pour un usage collectif et public,
- concevoir et conduire l'action dans une démarche de développement durable,
- favoriser les démarches participatives et d'appropriation par le travail (chantiers bénévoles, insertion professionnelle...),
- développer une médiation tout au long de l'année ou en lien avec des temps forts événementiels,
- associer différents partenaires et interlocuteurs du territoire de proximité au projet (élus, habitants, propriétaires de biens, professionnels, Conservatoire du Littoral...),
- valoriser la dimension immatérielle (usages, savoir-faire, langues de Bretagne...).

## Critères spécifiques

- caractère expérimental mais reproductible de l'action,
- travail en partenariat ou en réseau (gestionnaires-scientifiques, professionnels du patrimoine et du tourisme, publics-privés, Bretagne-étranger...),
- ouverture des données dans l'optique d'enrichir les Espaces numériques de la Connaissance à des fins pédagogiques,
- exploitation strictement commerciale exclue.